

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

Au dos de mon bulletin de vote

Nous devons parfois nous prononcer sur des initiatives dont nous approuvons le fond, mais dont le texte est imprécis, ambigu, facilement contournable par un législateur un peu retors, lourd de dommages collatéraux ou promis à l'échec.

On voudrait rédiger des compléments, des correctifs ou des contre-propositions au dos de son bulletin de vote. Mais le système simple et viril de la démocratie directe impose de répondre par OUI ou par NON, ce qui fait que l'électeur se trouve face à un choix à peu près impossible.

Faut-il voter OUI parce que le principe en cause est juste, même s'il est trahi par le texte? Faut-il voter OUI parce que l'intention des auteurs est pure, même si leur incompétence politique est manifeste? Faut-il voter NON à cause des imperfections techniques de la proposition, au risque de se faire reprocher son juridisme et son manque de grandeur? Faut-il passer par-dessus ces imperfections et voter OUI symboliquement, pour «donner un signal fort», comme on dit, sans se préoccuper des conséquences concrètes, peut-être même négatives, de son acceptation? Faut-il à l'inverse voter NON pour manifester son irritation et donner un «signal fort» en sens contraire à l'adresse de ceux qui lancent des initiatives sans savoir? Ou faut-il déclarer publiquement qu'on vote NON, pour montrer au monde qu'on peut être un opposant au projet sans mettre en cause le principe? Encore faut-il que la presse reprenne l'information. Voter OUI pour éviter d'être mis dans le même sac que des opposants qui nous déplaisent? Voter NON, au risque de voir s'éloigner des amis de toujours, qui ont juste perdu le sens de la mesure sur l'objet traité? Faut-il voter OUI, sachant que l'initiative va échouer et pour éviter qu'un échec trop spectaculaire ne porte atteinte au principe en cause?

OUI ou NON? Il faut refaire le chemin en long, en large et en travers, examiner les principes en jeu ainsi que la situation concrète, peser l'argumentation des uns et des autres, imaginer la suite dans les deux hypothèses... et conclure tant bien que mal. L'initiative populaire fédérale «Financer l'avortement est une affaire privée» nous en donne une nouvelle occasion.

Un texte clair, des exceptions qui le sont moins

Le texte tient dans un court alinéa 3 ajouté à l'article 117 de la Constitution fédérale: «Sous réserve de rares exceptions concernant la mère, l'interruption de grossesse et la réduction embryonnaire¹ ne sont pas couvertes par l'assurance obligatoire.»

Quelles sont ces «rares exceptions concernant la mère»? *Le Journal de l'initiative*, distribué ces-jours-ci à tous les ménages, mentionne le viol et

l'«urgence médicale». Rappelons qu'un article constitutionnel ne s'applique pas directement. Il y faut une loi. Comment le législateur interprétera-t-il la notion d'«urgence médicale»?

L'UDC suisse soutient l'initiative, tout comme le Parti évangélique suisse, des élus de l'UDF, du PLR et du PDC, ainsi que de simples citoyens.

D'emblée humain

Sur le fond, tout avortement est la suppression d'une vie humaine. Dès ses premières cellules, l'embryon est distinct du corps de sa mère, même s'il en dépend entièrement quant aux conditions extérieures de vie et de développement. Il suit son propre destin. Cette autonomie immédiate fait qu'il n'appartient à personne, ni à sa mère, ni au législateur, ni au théologien. On pourrait dire qu'il met à profit sa dépendance totale pour devenir ce qu'il est.

Certains objectent qu'il ne devient humain que lorsqu'il entretient des relations avec autrui, car l'être humain est par nature relationnel. Cet argument, simple émouliné de l'intelligence, vise principalement à disculper les théologiens craintifs et désireux de se ranger à la pensée dominante. Il est contraire à la logique, qui exige qu'une relation entre deux êtres soit postérieure à leur existence – dans le meilleur des cas simultanée. La relation ne peut créer les êtres qu'elle relie.

On objecte aussi que l'embryon n'est qu'un humain en devenir. Soit, mais pour devenir, il faut quand même être, au moins un petit peu. Il faut un sujet existant qui devienne. Pour incomplet qu'il soit quant à son développement, l'embryon est d'ores et déjà composé d'un corps périssable et d'une âme ouverte à l'immortalité.

Son humanité ne connaît pas d'«exception», même «rare». Elle est un fait indépendant des conditions dans lesquelles il a été engendré, des «urgences médicales» et des inconvénients qu'il présente pour celle qui le porte et la famille qui l'accueille. Contre cette réalité, le vote le plus massivement démocratique ne peut rien.

La répression

Une des tâches de l'Etat étant de protéger la vie humaine, l'avortement est un chapitre du Code pénal. S'il est libre les douze premières semaines, il est punissable après. Enfin, c'est une façon de parler, car passé ce délai, il suffit d'un avis médical (un seul) faisant état de risques physiques ou psychiques pour qu'il soit autorisé.

Le critère des douze premières semaines, introduit en 2002 avec la «solution des délais», est un leurre. Il repose sur le fait qu'on peut durant cette période supprimer l'embryon «par voie haute». Après, il faut procéder «par voie basse». Ce critère n'est pas éthique ou philosophique. Il est

médical. Ce n'est pas une barrière solide: depuis 2002, aucune mère n'a été condamnée en Suisse pour avoir avorté.

On constate une distance incommensurable entre la réalité de l'avortement et la perception qu'en a la société. Evidemment, l'embryon ne ressemble pas beaucoup à une personne. Il ne mesure que quelques centimètres. Il n'occupe aucune place dans la société. Il ne crie pas, ou s'il crie, on ne l'entend pas.

Pour se pénétrer de sa réalité humaine, il y faut une certaine dose d'imagination, ou alors une claire conscience de la continuité qui existe entre l'embryon, le fœtus et le nouveau-né, ou encore une éducation religieuse qui ne soit pas fondée uniquement sur le compassionnel à tout-va. Il faut que les autorités reconnaissent et proclament son humanité et la nécessité de le protéger. C'est aujourd'hui très loin d'être le cas, même dans les milieux de la justice, même dans beaucoup de milieux d'Eglise.

L'état des mœurs en matière d'avortement est extraordinairement bas. Or, le législateur ne peut guère édicter des normes plus rigoureuses que ne le sont les mœurs. Plus exactement, disons qu'il le peut, mais qu'elles seront mal appliquées, ou pas du tout.

Toutes les initiatives qui ont tenté de remonter le courant par la loi, de restreindre les possibilités d'avortement et de durcir la répression ont péché par présomption politique.

Equivoque

Revenons à notre exorde. L'initiative ne pose apparemment pas la question de fond, mais uniquement une question financière: qui paie quoi? Pourtant, l'argumentation de ses

auteurs porte pour une bonne part sur la défense de la vie humaine et, du point de vue iconographique, sur le rappel – un peu mièvre – des beautés et des joies sans mélange de la maternité. Les opposants ne sont donc pas totalement malhonnêtes quand ils dénoncent une manière détournée de relancer le débat sur l'avortement et sa répression.

Nous ne croyons pas que l'initiative diminuera sensiblement le nombre des avortements et, par conséquent, les dépenses des caisses. Nous ne croyons par non plus qu'elle rétablira la conscience du caractère criminel de l'avortement. Elle renforce même, d'une certaine façon, l'idée que l'avortement est une affaire de sensibilité individuelle. Elle ne recréera pas des mœurs plus saines. Sa réussite sera tôt ou tard détournée par le biais des «rares exceptions». Son échec bétonnera un peu plus la position des avorteurs.

En un mot, si nous avons été consultés, nous aurions tout fait pour dissuader les auteurs de lancer leur initiative.

Mais nous n'en sommes plus là. Nous sommes devant un choix incertain, où l'affirmation d'un principe juste est contrebalancée par les conséquences vraisemblables d'une approche biaisée et d'un texte ambigu. Ce qui fait peut-être la différence c'est tout de même qu'il reste contraire à la justice de contraindre une personne convaincue que l'avortement est un crime d'y contribuer si peu que ce soit. Cela justifie, probablement, un OUI du bout des lèvres et sans illusion.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Suppression d'une partie des embryons implantés lors d'une fécondation *in vitro*.

FATCA

Des nouvelles du référendum

Nous sommes sur la dernière ligne droite. Si nous continuons à récolter des signatures sur nos stands et que nous procédons encore à des envois ciblés de feuilles et de cartes, nous devons en parallèle faire valider les signatures. La disposition des samedi et des dimanches, des jours fériés et des vacances est telle qu'il y aura un maximum de jours fermés dans les administrations communales. C'est dire que toute l'opération est extrêmement serrée.

Nous vous serions reconnaissants de finir de remplir les listes

de signatures que vous avez conservées et de nous les renvoyer le plus tôt possible, de façon à ce que la charge de nos collaborateurs reste humaine-ment supportable.

A ce sujet, l'équipe de base serait heureuse d'être renforcée par de nouvelles aides pour tous ses travaux de tri, de classement et d'envoi pour validation.

Vous pouvez vous annoncer au 021 312 19 14.

Toute aide sera grandement appréciée.

Le Comité

Introuvable, mais indispensable

La vérité est comme le mégalithe du film *2001 Odysée de l'espace*, étrangement fiché dans un paysage préhistorique, dont les premiers hommes à face simiesque s'approchent prudemment pour le palper avec effroi.

On dit «la» vérité, on prétend la «détenir», on lui met une majuscule; on la craint comme un dieu sévère qui commande. La vérité, c'est le réel, et le réel, c'est ce qui fait mal. Aussi finit-on par la haïr. La plupart des idéologies, le libéralisme illimité, le communisme, le nazisme, le rationalisme ou le scientisme, ont produit, au nom de la Vérité, des effets monstrueux, si bien que la philosophie postmoderne aimerait se dispenser de cette notion dangereuse.

Est-ce raisonnable? Cette prétention à snober le vrai est grosse de sérieux ennuis. Même dans nos milieux, nous avons entendu tel juriste ou tel historien dire que, dans son domaine, il est impossible d'atteindre une vérité quelconque, que ni le droit ni l'histoire n'ont la vérité en vue, que ces disciplines s'occupent de choses plus sérieuses.

Qu'est-ce que la vérité? Cette question rend anxieux. Pilate, mi-ironique, mi-intrigué, la pose au Christ lui-même (Jean 18:38), et ce dernier garde le silence.

Pour comprendre de quoi il s'agit, il ne convient pas de commencer par des considérations théologiques, mais de s'intéresser aux choses mineures et d'interroger la définition la plus courante.

La vérité est la conformité de l'intelligence au réel, plus exactement des jugements qu'énonce l'intelligence avec les choses. Cette définition fait sourire les postmodernes. Ils n'en proposent pas de plus pertinente. Il faut dire qu'ils n'aiment pas les définitions.

Nous persistons à croire que la vérité n'est pas un monument écrasant, mais une simple relation entre ce qui est dit et ce qui est. Est dans le vrai celui qui dit «l'homme en face de moi lit le journal» si l'homme en face de lui lit le journal. Des vérités si simples, chacun en enregistre des dizaines chaque jour, gâchées par quelques petits mensonges, lorsque par exemple telle jeune fille assure qu'elle vient de finir son devoir d'allemand alors qu'elle a conversé deux heures sur son mobile avec sa meilleure amie.

Bien entendu, quand on examine de plus près la relation de vérité, la situation se complique. Dire que «M. Valentin vient de tourner la page de son journal» présuppose certaines données: un monde extérieur, un langage appris et compris par les locuteurs, des sens qui perçoivent ce qui arrive, la volonté d'exprimer par des mots ce qui a été perçu.

Sans choses, sans langage, sans locuteurs, il ne peut être question de vérité. En énonçant la phrase ci-dessus, je m'adresse à quelqu'un qui connaît M. Valentin, qui sait ce que signifient les mots «tourner», «page», «journal».

Selon Thomas d'Aquin, la vérité est d'abord dans l'intelligence qui juge, mais elle se fonde sur les choses existantes. Elle est plutôt correspondance que conformité ou assimilation. L'intelligence qui connaît ce qu'est un morceau de bois ne se lignifie pas, et pourtant le désir d'unifier pleinement ce qui est dit et ce qui est nous habite. Le rapport de signification demeure mystérieux. Expliquer comment l'expression «ciel bleu» se réfère au ciel bleu ne va pas de soi, mais nous ne cessons pas de parler parce que le langage nous apparaît comme un instrument imparfait.

La vérité ne se démontre pas, elle se montre, accompagnant tout ce que nous affirmons et nions. Elle illumine nos assertions tandis que le mensonge les obscurcit. D'où l'impression qu'elle donne d'être tautologique, de faire double emploi avec le réel. Elle est indissolublement liée au principe de non-contradiction: «Deux jugements contradictoires au même moment considérant le même attribut du même sujet sous le même rapport ne peuvent être vrais simultanément.»

Sans elle, la communication entre personnes perd tout son sel; le discours s'effondre dans l'indifférence ou l'esthétisme.

La difficulté de saisir la vérité tient à la singularité de tout ce qui arrive, au caractère éphémère du réel, à sa fluidité. M. Valentin vient de tourner la page de son journal: cet événement unique ne s'est jamais produit auparavant dans les mêmes circonstances, un mardi de décembre 2013 à 6h29, au café du Commerce. Il ne se reproduira jamais identique à lui-même, car le temps s'est écoulé, irréversiblement.

Interrogeons les personnes présentes à ce moment-là: certaines ont vu M. Valentin lire son journal, prétendant qu'il lisait *le Temps* alors qu'il parcourait *20 Minutes*. D'autres l'ont vu boire un café ou pianoter sur son portable, d'autres encore ne se sont même pas aperçus de sa présence. Autant de témoins, autant de témoignages. Un film immortalisant la scène pourrait mettre un terme aux controverses, mais ce ne serait qu'un double partiel de l'événement, parmi d'autres possibles, pris sous un angle particulier.

Les enquêteurs en tout genre et les juges d'instruction sont les mieux placés pour savoir qu'il est difficile de

connaître le vrai à propos d'événements singuliers, même récents. Certains de nos lecteurs ont dû rédiger un constat d'accident. Quel calvaire! Il n'y a pas de connaissance absolument vraie d'un fait singulier, alors que celui-ci s'est précisément produit d'une seule façon, et non pas de trente-six, existât-il trente-six témoignages différents à son sujet! Il y a bien quelque chose à connaître, mais la mémoire et le langage, revenant inlassablement sur les événements pour comparer les perspectives et évaluer ce qui est dit, sont à jamais impuissants à les reconstituer à l'identique, car ils se sont évanouis sans remède.

On ne peut qu'approcher le vrai lorsqu'on tente d'établir des faits passés. Qui saura jamais «la» vérité sur l'assassinat de Kennedy ou sur la fameuse «rencontre» de DSK avec Nafissatou Diallo? Il faut se faire à ce sentiment d'inachevé.

Seulement, la plupart du temps, la vraisemblance suffit. Le langage nous permet de fixer des repères dans le flux des événements, c'est déjà beaucoup. En outre, certains faits ont la bonne idée de se ressembler, de se répéter à peu près. Les témoins parviennent à s'accorder; les enquêteurs et les juges livrent une description assez juste des faits. Si leur travail n'était pas guidé par la volonté de dire le vrai, les prisons seraient peuplées d'innocents.

L'intelligence tend à la vérité. En tant que fin à atteindre, celle-ci discipline nos jugements, leur donne une certaine tenue.

Aucun philosophe ne l'a abandonnée, sinon il aurait cessé d'écrire et de parler. Nietzsche lui-même ne l'a pas fait. Il dit avec raison: «Le service de la vérité est le plus dur des services.»

JACQUES PERRIN

Pauvre Lausanne!

Pour la ville de Lausanne, l'année 2013 ne fut pas vraiment une bonne année: avec la disparition de plusieurs immeubles pourtant classés, par exemple le 39 avenue de la Gare, l'enlaidissement de certains endroits est programmé. Il existe dans notre capitale des quartiers qui, par leur unité et leur harmonie, valent beaucoup plus que chaque bâtiment isolé. Il suffit pour s'en rendre compte de survoler la ville en restant dans son fauteuil, grâce aux photographies aériennes d'André Locher, publiées dans le volume *Le grand Lausanne vu du ciel* (Editions Favre, 2010): les quartiers de Montagibert (p. 25), de Verdeil – Secrétan – Jaman (pp. 61 et 62), du Mont-d'Or – avenue de Milan (p. 74) ou de l'avenue Marc-Dufour – Languedoc (p. 76) méritent une attention particulière pour les ensembles structurés qu'ils forment. A certains endroits où les jardins ponctuent la rue, une seule démolition détruit le quartier et lui fait perdre son unité; puis la lèpre se propage peu à peu dans l'ensemble. C'est le cas tout récent de l'avenue des Bergières, côté sud (p. 80), où, dans la belle rangée de douze petits immeubles datant des années 1900, avec leurs toits variés, leur portail et parfois leur cage d'escaliers ornée de vitraux, le premier à l'est vient d'être démolit. Que va-t-il advenir de tous les beaux jardins donnant sur l'avenue de Collonges? Vont-ils être «densifiés» l'un après l'autre? On tremble. Le pire: le responsable de cette reconstruction est membre du Conseil communal!

D'une façon générale, il ne faut pas compter sur les autorités pour défendre le patrimoine historique et les quartiers

qui gardent comme tels un grand charme. Le haut du Mont-d'Or n'a été sauvé que par la ténacité opiniâtre des habitants eux-mêmes. La commune distribue les autorisations sans tenir compte de l'environnement bâti et des personnes qui y habitent. L'actualité nous en donne un exemple caricatural: la tour Taoua à Beaulieu. A grands renforts de publicité et de stands pour vanter les mérites de ce «signal fort» et montrer que la ville a l'ambition d'une métropole, les autorités ont encouragé la construction d'un bloc aussi monstrueux que prétentieux. Là aussi, les habitants des environs ont lancé un référendum contre le gigantisme, référendum qui a abouti. Et on espère que la démocratie directe fonctionnera correctement, et non comme dans le cas du bâtiment Perregaux, où on s'apprête à éliminer sans scrupule les restes pourtant substantiels, avec l'Atelier de la monnaie, d'un monument historique classé, qui a obtenu la note 1 à l'inventaire (photos de Locher, pp. 10 et 14). Les autorités cantonales, de même, condamnent sans état d'âme les halles des locomotives (p. 44), auxquelles elles avaient attribué la note 2 à l'inventaire, la même qu'au Palais de Rumine!

Merci à André Locher pour la promenade qu'il nous permet de réaliser dans son avion et pour les photographies aussi précises que déroutantes, même pour les connaisseurs! Certains ensembles, au milieu des quartiers sans caractère, restent magnifiques, tels la rue du Midi (p. 37) ou les immeubles entre les avenues de La Harpe et Floréal (p. 73).

YVES GERHARD

L'histoire militaire suisse à l'honneur

Il faut saluer l'initiative prise par l'historien militaire Pierre Streit de réunir divers textes sous le titre *Général Guisan. Ecrits de guerre (1939-1940)* (Editions Cabédita, 2013). Comme le dit Philippe Barraud, dans son remarquable *Commentaires.com* du 22 novembre 2013, «*Les Ecrits de guerre* viennent montrer à quel point Guisan a été sans cesse soucieux de maintenir le moral, aussi bien celui de la troupe que celui de la population [...]. On découvre dans ce recueil un homme de communication en avance sur son temps, qui avait parfaitement perçu la puissance de la radio et de la presse pour faire passer des messages.» Quant à la vivante préface du brigadier Philippe Rebord, elle souligne une nécessité plus actuelle que jamais: «Je suis frappé par le modernisme de notre dernier commandant en chef, qui mettait l'homme au centre, qui appelait ses officiers à plus de culture générale, à faire preuve de plus de bon sens, de moins d'esprit de routine et d'un sens psychologique plus éveillé.»

Ainsi s'est constituée, avec *Le Général Guisan et l'esprit de résistance* de Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit, et le *P.C. du Général*, de Bernard Barbey, tous trois aux Editions Cabédita, une trilogie qui rappelle avec force tout ce que nous devons à cet homme d'exception.

Mais il y a plus. Ces derniers temps, toujours chez le même éditeur, deux ouvrages apportent encore opportunément une autre dimension, très judicieuse, au passé militaire suisse du XX^e siècle.

De Pierre Rochat: *La garnison de Saint-Maurice. Un demi-siècle d'histoire*

militaire. Ce travail magistral poursuit un double but. D'une part, il est désormais la référence de premier ordre sur tout ce qui a trait au développement de cette troupe si particulière, et en même temps, il fait mémoire de l'esprit de la garnison, élément majeur de notre patrimoine historique, resté si vivant dans les troupes de forteresse. *La Nation* reviendra sur cet imposant ouvrage.

De Pierre-Antoine Goy: *Mannerheim Maréchal de Finlande et allié de la Suisse*. Cet ouvrage nécessaire rend un bel hommage à une haute figure de dimension européenne. Il nous rappelle qu'en 1939, la volonté de résistance de la Finlande face à l'envahisseur soviétique a enthousiasmé les Suisses et raffermi leur propre volonté de résistance. Il signale aussi ce fait peu connu: c'était la volonté du Maréchal que, par le biais du service de renseignement, «les expériences de l'armée finlandaise puissent servir l'armée suisse».

Si l'on ajoute à ces titres *Une digue au chaos. L'armée des citoyens* de Jean-Jacques Langendorf, avec la collaboration de Mathias Tuscher (Editions Cabédita), *Servir pour être libres*, ouvrage collectif, paru aux Cahiers de la Renaissance Vaudoise et *l'Histoire des troupes de forteresse de la Suisse romande* de Pierre Delévaux (Editions ASMEM), on conviendra que ce magnifique effort éditorial honore leurs auteurs et qu'il répond ainsi à un besoin d'information justifié et légitime. En cela, il nous aide, sur un autre plan, à donner vie à cette affirmation – «Il n'est pas interdit qu'un peuple soit fier de son passé...»

JEAN-JACQUES RAPIN

Le Jura a voté

Certains de nos lecteurs se sont peut-être étonnés du silence de *La Nation* avant le vote du 24 novembre. Que l'on n'y voie ni indifférence, ni changement d'appréciation politique face au problème jurassien. En effet, dès 1949, tout au début du combat séparatiste, nous avons affirmé que le peuple jurassien, comme tous les autres peuples qui forment la Confédération helvétique, avait le droit d'exercer la souveraineté cantonale dans le territoire qui historiquement était le sien. Cette position politique n'est en rien modifiée par le récent scrutin, un épisode de plus d'une lutte bientôt bicentenaire.

Le résultat du vote du 24 novembre n'a surpris personne: une nette majorité de la population du Jura-Sud a refusé d'envisager la réunification avec le Canton du Jura. Attachement indéfectible à Berne ou refus de renflouer les caisses vides du Jura-Nord, selon un slogan qui paraît avoir motivé bien des votants? Seul événement nouveau: Moutier, pour la première fois, dégage une majorité nette (plus de 55%) pour un éventuel rattachement à la République et Canton du Jura.

Certaines personnalités du parti probernois ont déclaré au soir du 24 novembre: «Cette fois, la question jurassienne est définitivement réglée.» C'est se réjouir un peu vite. En effet, si le chef-lieu prévôtois (et peut-être certaines communes voisines) se tourne vers le Canton du Jura, cela ne manquera pas d'avoir une répercussion politique sur les districts restés bernois.

Dans les districts de Courtelary et de la Neuveville, un quart environ de la population demeure fidèle au projet d'unité jurassienne et conteste ainsi la légitimité du pouvoir bernois. Qui d'ailleurs peut affirmer qu'en politique les choses sont définitivement fixées? A lire *Le Jura Libre*, on constate que les responsables du Mouvement autonomiste jurassien n'ont guère été surpris par le résultat du vote; leur volonté de poursuivre la lutte est intacte.

Remarquons que, depuis le rattachement du Jura historique à Berne en 1815 par décision du Congrès de Vienne, la cohabitation de deux peuples dans un

même canton a été souvent difficile. Et souvent aussi on s'est imaginé avoir résolu la question jurassienne. Ce fut le cas en 1831 quand le mouvement révolutionnaire conduit par le Jurassien Xavier Stockmar – l'auteur de la Rauracienne, dont Roland Béguelin a récrit le texte en conservant le refrain – renversa le patriarcat régnant sur la ville et le Canton de Berne. Le gouvernement bernois, en pratiquant le *Kulturkampf* et en exilant l'évêque Mgr Lachat dans les années 1875, s'imaginait aussi avoir brisé la résistance des Jurassiens du Nord.

Plus près de nous, on se souvient qu'au lendemain du vote négatif de 1959, beaucoup de commentateurs affirmaient que tout était rentré dans l'ordre. De même, après le vote et les sous-plébiscites de 1974-75, les milieux officiels fédéraux ou bernois se flattaient d'avoir résolu une fois pour toutes le problème jurassien.

En nous plaçant sur le plan de la politique fédérale, nous continuons à affirmer qu'il est malsain d'avoir deux peuples dans un même canton, cas unique en Suisse. Autant nous sommes opposés en principe à toute modification des frontières cantonales et à la création par exemple d'un canton de l'Arc jurassien (Neuchâtel, Jura, Jura bernois), autant nous estimons que l'existence d'un canton correspondant à l'ensemble du territoire du Jura historique serait un bien pour la paix confédérale. Le Canton de Berne, affaibli par la contestation jurassienne permanente, serait plus fort au sein de la Confédération.

Qu'on ne vienne pas nous resservir l'argument du Canton de Berne, pont entre deux régions linguistiques. La Suisse n'est pas un conglomérat de régions linguistiques entre lesquelles il faudrait créer des ponts, mais une alliance confédérale de peuples ayant chacun leur territoire et leur souveraineté. Remarquons en passant qu'on ne dit jamais que Fribourg ou le Valais, cantons bilingues, font le pont entre deux régions linguistiques.

Il y eut, nous semble-t-il, une chance de régler définitivement le problème jurassien au lendemain du 23 juin 1974. Contrairement à toutes les prévisions des

autorités fédérales ou bernoises, le OUI l'emportait dans l'ensemble du Jura. «Nom de D..., c'est le contraire!» Cette exclamation tonitruante, sortie de la bouche d'un Jurassien conseiller d'Etat bernois, résonna l'après-midi du 23 juin dans les couloirs du *Rathaus* de Berne; elle exprimait bien la stupeur du monde officiel. L'additif constitutionnel avec plébiscite et sous-plébiscites avait été élaboré dans l'idée d'un premier vote négatif. Il devait permettre aux districts du Nord de se séparer, mais on espérait bien qu'ils n'en feraient rien. Or, c'était le contraire: l'ensemble du Jura, même avec le vote négatif du district germanophone de Laufen, avait accepté la formation d'un nouveau canton.

Le juriste spécialiste du droit constitutionnel qu'était Me André Manuel soutenait dans *La Nation* que les sous-plébiscites par districts et par communes, mis en place par l'additif constitutionnel, ne pouvaient avoir lieu puisque l'ensemble du Jura avait voté OUI. Profitant du choc provoqué à Berne et chez ses fidèles partisans au Jura par ce résultat inattendu, le Conseil fédéral aurait pu

dans l'immédiat intervenir par une action politique. Un médiateur était à disposition: Paul Chaudet. L'ancien conseiller fédéral avait compris la gravité du problème jurassien quelques années auparavant malgré (ou grâce à) un coup de hampe de drapeau heurtant son crâne lors de l'échauffourée des Rangiers. On devait négocier, donner des garanties aux pro-Bernois du Sud et travailler à la réconciliation sous l'égide de la Confédération. Mais il fallait agir très vite. Le juridisme étroit du conseiller fédéral Kurt Furgler voulut qu'on mît en marche le mécanisme des sous-plébiscites, accompagnés des célèbres caisses noires, avec le résultat que l'on connaît. Il est certes toujours vain de vouloir refaire l'histoire. Mais on est en droit de penser qu'une chance de solution du conflit a été perdue à ce moment-là.

Alors la question jurassienne est toujours d'actualité: le combat pour Moutier est maintenant engagé. Moutier: «La clef du Sud», déclarait Roland Béguelin. On en reparlera.

ERNEST JOMINI

Mandela, en veux-tu en voilà...

La pause rédactionnelle des Fêtes est arrivée à point pour que les médias arrêtent de nous assommer de leurs commentaires dithyrambiques sur Nelson Mandela. On nous a servi sa capacité de résilience, son esprit d'ouverture, sa simplicité, ses qualités de négociateur, etc. Le Messie dont on vient de fêter la Nativité semble un bien pâle philanthrope face à feu M. le premier président noir de l'Afrique du Sud.

Sa biographie révèle pourtant un profil assez éloigné d'un homme de paix: il fut d'abord un communiste soutenu par Castro, formé militairement aux techniques de guérilla, fondateur de l'aile militaire de l'ANC. Le comparer à Gandhi, comme s'y sont osés certains journalistes, semble donc pour le moins tiré par les cheveux: Mandela, s'il n'avait été emprisonné en 1962, aurait vraisemblablement continué à utiliser les armes et la violence pour «libérer» son pays de manière sanglante.

Dans tous les hommages rendus, c'est à peine si le nom de Frederik de Klerk, pourtant co-réceptaire du Nobel de la paix en 1993 avec Mandela, a été men-

tionné. C'est pourtant lui qui, comme dernier président blanc, a engagé des négociations avec l'ANC en exil, a autorisé le retour officiel de ce parti et de ses dirigeants, a libéré Mandela, pour enfin jouer les seconds rôles comme vice-président. La fin de l'Apartheid tient donc plus au pragmatisme de de Klerk qu'à l'activisme de Mandela: le pays était sous la pression internationale, notamment américaine, et les boycotts; il fallait négocier une issue à la fois économiquement supportable pour le pays et éviter une guerre civile généralisée. S'effacer derrière le charisme et la popularité de Mandela était l'amer prix à payer pour de Klerk.

De Klerk savait certainement que son nom ne serait pas retenu dans les livres d'histoire. Mais en dénonçant, il y a quelques années, les trahisons de certaines promesses faites par l'ANC, il s'est attiré l'antipathie des médias, qui semblent depuis s'être donné le mot pour que l'on oublie au plus vite l'acteur principal de la fin de l'Apartheid, trop peu conforme au mythe de la démocratie multiraciale servi à l'opinion publique internationale.

C. C.

Aspects de la vie vaudoise

De l'excellence des produits de boucherie vaudois

(fm) Les Vaudois se sont distingués lors du récent concours de l'Union professionnelle suisse de la viande qui s'est déroulé à Bâle. Sur les sept catégories, deux ont été remportées par des artisans d'ici: Pascal Ruchet, de la Boucherie du Centre à Leysin, pour la catégorie «saucisses cuites», ainsi que Philippe et Armand Stuby à Vevey dans la catégorie «produits délicatesses (pâtés de viande, terrines, mousses, etc.)». Quant à la boucherie Ledermann à Bière, elle a terminé deuxième au classement général toutes catégories, emportant six médailles, dont quatre d'or. D'autres artisans, que nous ne pouvons tous citer ici, ont été primés. Chacun a droit à nos vives félicitations.

Un prix pour les Editions Loisirs et Pédagogie

(fm) Le prix Albert Oeri, créé en 2012 par la Nouvelle Société Helvétique-Rencontreuses Suisses à l'occasion des 250 ans de la fondation de la Société Helvétique, a été attribué aux Editions Loisirs et Pédagogie, au Mont-sur-Lausanne. Le jury, formé en majorité de Confédérés alémaniques, a choisi à l'unanimité les Editions Loisirs et Pédagogie en reconnaissance de la qualité des publications de la série *Comprendre* traitant des insti-

tutions politiques suisses, du droit suisse, etc., ces différents ouvrages étant illustrés par le dessinateur Mix et Remix.

Le Canton débourse

(fm) 1,5 million par ci, 2,5 millions par là: le Conseil d'Etat n'a pas hésité à mettre la main au porte-monnaie pour des projets qui nous semblent judicieux. Le premier montant sera alloué à la commune de Payerne pour la réfection de son abbaye dont la dégradation des structures met la stabilité en péril. Cela faisait du reste depuis 2010 qu'un des murs devait être soutenu par des étais pour éviter qu'il ne tombe; de plus, s'étant infiltrée dans l'église, l'eau endommageait des peintures. Cet investissement ne couvre certes pas tous les coûts (7,5 millions ont été réunis qui permettront de stabiliser la plus grande église romane de Suisse, mais la réfection complète se monterait à 15 millions), toutefois c'est un signe positif du Canton en faveur du patrimoine architectural vaudois.

Le second montant sera affecté à un projet œnotouristique, visant notamment à mieux former le personnel de la restauration, mais également les viticulteurs dans la promotion de nos vins. Un accent particulier sera mis sur la promotion en Suisse allemande où le chef du projet, Yann Stucki, espère récupérer des parts de marché.

Revue de presse

Libéralisme économique et socialisme

Dans *L'Hebdo* du 12 décembre nous avons retenu ces lignes de M. François Schaller, rédacteur en chef de *L'Agefi*, parues sous le titre: «Gauche et immigration: Vingt ans d'incohérence»:

Libéralisme économique et socialisme ont en commun une longue tradition antinationale. Ils n'ont jamais aimé les frontières. Le néolibéralisme rêve encore aujourd'hui de libre-échange intégral dans le monde, comprenant les ressources humaines.

La gauche se revendique toujours d'un internationalisme remontant au XIX^e siècle. C'est ce qui explique que les socialistes furent tout de suite d'accord que la Suisse adhère à l'Espace économique européen en 1992 (EEE) qui incluait déjà la libre circulation des personnes (salariés et indépendants) [...]

Cette tradition internationaliste d'un certain nombre de grands patrons et d'un certain nombre de chefs socialistes n'est-elle pas à l'origine de leur vive opposition commune à l'initiative visant à mettre fin à la libre circulation des personnes?

E. J.

Elle ignore ce qu'est la souveraineté

Lors du débat du jeudi 12 décembre le Conseil National a refusé de ratifier la Convention sur les successions conclue avec la France. Dans sa recension de l'événement («La balle est dans le camp de Paris», *La Liberté* du 13 décembre) Mme Christiane Imsand écrit:

[...] Eveline Widmer-Schlumpf souligne par ailleurs que des représentants des cantons ont été associés à la négociation. Cette déclaration fait bondir le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis que nous avons atteint hier. «C'est faux, s'exclame-t-il. Des techniciens ont été invités mais ils ne peuvent être confondus avec les représentants politiques d'un gouvernement cantonal. Nous avons été mis devant le fait accompli.» [...]

Ainsi la conseillère fédérale confond des techniciens avec les membres des gouvernements cantonaux. Rien d'étonnant. Celle qui a conclu les accords FATCA avec les Etats-Unis en sacrifiant la souveraineté de la Confédération ne saurait attacher d'importance à la souveraineté des Cantons.

E. J.

L'héritage important d'un grand souverain dans un petit pays

Le 28 janvier prochain, nous commémorerons la mort, il y a 1200 ans, de Charlemagne. A cette occasion, le Musée national suisse de Zurich célèbre le souvenir et l'héritage de cet empereur qui a laissé une trace dans l'actuel territoire de notre Confédération par ses réformes et ses voyages.

Contrairement à la fâcheuse tendance de certains historiens ricanants qui aiment à casser du mythe et à se perdre dans des détails rébarbatifs pour le profane, les responsables de l'exposition «Charlemagne et la Suisse» rendent intelligemment hommage à ce grand homme, qui marqua de son empreinte le Royaume des Francs, et mettent en valeur le patrimoine carolingien suisse. Couvrant la période du règne de Charlemagne (771-814) jusqu'au Traité de Verdun (843), l'itinéraire proposé se veut instructif tout en étant divertissant. Cartes, projection d'extraits de films, enregistrements audio, exposition d'objets d'art, de trésors et de maquettes agrémentent la visite.

L'aménagement de l'exposition nous fait pénétrer dans l'atmosphère carolingienne au fil des salles plongées dans une semi-obscurité (conservation des documents oblige), sous de hauts plafonds imposants. C'est dans une pièce dorée, construite sur le modèle de la chapelle octogonale d'Aix-la-Cha-

pelle, que les conseillers de Charlemagne donnent leur témoignage oral au moyen d'enregistrements audio très vivants qui présentent la diversité des origines et des savoirs des proches du souverain. Le parcours se poursuit dans des zones plus sombres qui rappellent l'impact de l'Empereur sur la réforme de l'écriture avec l'introduction de la minuscule caroline qui sert aujourd'hui encore de base à nos caractères imprimés. Certains moines et moniales avaient le rare privilège de savoir écrire et permettaient ainsi la conservation et la transmission du savoir par la copie de nombreux manuscrits antiques, notamment au scriptorium de l'abbaye de Saint-Gall. Situées le long des axes de passage vers les confins de l'Empire, plusieurs de ces institutions religieuses ont connu un essor important durant le règne de Charlemagne, d'autres virent le jour à son instigation; plusieurs d'entre elles servirent de foyers culturels importants. Le monastère bénédictin de Saint-Jean-Baptiste à Müstair (Grisons) est particulièrement à l'honneur dans l'exposition puisque c'est un des plus beaux vestiges de l'art carolingien grâce aux fresques et vitraux de l'église conventuelle. Cette partie de la visite est consacrée à la réforme religieuse de l'Empire, initiée par Pépin le Bref – père de Charle-

magne – qui avait généralisé la règle de saint Benoît dans les couvents de son royaume.

De belles pièces architecturales, des manuscrits et plusieurs trésors d'art carolingien sont exposés dans une salle aux parois de pourpre qui illustre le renouveau artistique de l'Empire. Les dimensions importantes du royaume de Charlemagne, la circulation des érudits, des œuvres d'art et des savoirs ont permis un développement important de la création artistique qui se nourrit d'influences diverses tant antiques que byzantines ou encore celtiques. Les pièces exposées, minutieusement travaillées, riches en créativité et en matériaux précieux témoignent de l'opulence, de la diversité et de l'inventivité de la réforme carolingienne.

Une reconstitution 3D virtuelle montre les différents lieux de résidence de l'Empereur et de sa cour lors de déplacements sur leur territoire. Et puisqu'on ne peut pas parler de Charlemagne sans mentionner ses conquêtes militaires et son armée, une vitrine est consacrée aux épées, haches de guerre et lances de l'époque.

La dernière salle de l'exposition raconte Charlemagne après sa mort. Plusieurs mythes fondateurs autour de sa personne ont vu le jour, notamment à Zurich où un culte lui a même été rendu dès le milieu du XII^e siècle. Le Grossmünster acquit des reliques du souverain carolingien en 1233. L'Allemagne et la France se le disputent pour en faire leur père fondateur, mais l'Empereur ne fonda ni l'une ni l'autre puisqu'elles n'existaient pas à l'époque, faisant toutes deux partie du Royaume des Francs, tout comme le territoire actuel de la Suisse qui en était le centre géographique.

En cette période de congé et de fête où nous célébrons la naissance d'un Roi ressuscité, nous espérons vous avoir convaincus d'aller visiter cette exposition qui célèbre la mort d'un grand souverain temporel.

COSETTE BENOIT

(Landesmuseum Zürich, mardi à dimanche 10h00-17h00, aussi durant les Fêtes, sauf fermeture à 14h00 le 24.12. Exposition ouverte jusqu'au 2 février, www.nationalmuseum.ch/f/zuerich/)

Le Coin du Ronchon

De l'Humanité à la Nation

En cette période de Noël, nous devons avoir une pensée charitable pour les régions du monde qui sont frappées par le malheur, la pauvreté, l'indigence, la misère, la famine, les invasions de sauterelles, les guerres tribales, les catastrophes, les tsunamis, la démocratie, bref, par tous les fléaux d'Egypte et des pays alentours.

Certains de nos amis nous accuseront d'exagérer. Ils nous jureront que la France n'en est pas encore là. C'est vrai, il n'y a pas eu de tsunami.

Cela dit, nous n'exprimons pas ici une opinion exclusivement personnelle. N'est-ce pas le très sérieux quotidien financier *L'Agefi* qui, le 12 décembre dernier, par la plume de son rédacteur en chef, évoquait la grande détresse de nos voisins? Il était question de ce demi-milliard de francs de rétrocessions fiscales que Paris tarde à payer à plusieurs cantons suisses. Après avoir écarté l'hypothèse qu'il s'agisse de mesures de rétorsion ou de pressions – «*ces intentions supposées semblent à vrai dire tellement médiocres qu'elles équivalent à rabaisser la nation française à des niveaux dramatiques d'insignifiance*» –, François Schaller évoque une «*seconde hypothèse, plus crédible (et non exclusive de la première): la France est en cessation de paiement. Elle n'a plus les moyens, avec en plus une capacité très réduite d'endettement.*» Et le facétieux éditorialiste de conclure sur une note hautement morale: «*Dans ces conditions, les protestations de la Suisse à propos des impayés de la France paraissent assez vite paraître déplacées. La France est en mission dans le monde, elle est peut-être en train de sauver l'Afrique.*»

Ce n'est pas tout. Une rapide recherche sur internet nous apprend que des administrations locales n'ont plus les moyens de payer leurs factures. Qu'elles doivent se résoudre à des économies de bouts de chandelles. Que certains tribunaux sont en rupture de stock de papier, faute de crédits. Et que même la gendarmerie ne reçoit plus assez d'argent pour couvrir ses dépenses courantes et doit donc immobiliser une partie de ses véhicules.

Précarité, exclusion, spirale de l'endettement: autant de problèmes heureusement combattus par le socialisme. Sauf quand celui-ci est occupé à combattre les Français anti-mariage-homo en colère, les «bonnets rouges» bretons en colère, les agriculteurs en colère, les routiers en colère, voire les pompiers en colère – lesquels ont fait forte impression, il y a quelques jours à Grenoble, en se battant, en uniforme et casqués, contre des CRS équipés de même sorte.

Et dire que c'est précisément ce moment qu'ont choisi ces voyous d'Irlandais pour annoncer spectaculairement qu'ils avaient retrouvé leur croissance économique et qu'ils sortaient du programme d'aide européen...

La Suisse aussi pourrait se moquer. On se souvient que notre armée a récemment procédé à un exercice baptisé «Saônia», imaginant une attaque par des bandes armées issues d'un Etat voisin en décomposition. Des journalistes avaient rigolé et des Français s'étaient indignés. Nous pourrions alors leur proposer un autre scénario où l'armée suisse s'emparerait cette fois d'une région voisine – la Saônia ira très bien – comme garantie (modeste) de ce que nous doit l'Etat français.

Mais non, c'est Noël et nous devons être charitables. Nous allons donc proposer un arrangement au gouvernement de M. Hollande. Ce dernier vient en effet de décider d'abandonner une créance de plus de 4 millions d'euros, plus intérêts, portant sur un prêt accordé par l'Etat français au journal *L'Humanité*, organe du parti communiste, en 2002. Le procédé n'est pas nouveau puisqu'en 2001 déjà, une créance semblable à ce même journal, à hauteur de 13 millions de francs de l'époque (environ 2 millions d'euros), avait aussi été abandonnée.

Si donc l'Etat français veut bien accorder à *La Nation*, organe de la Ligue vaudoise, un prêt de 4 millions, même en euros, ledit journal cessera de persifler comme il vient de le faire dans les lignes qui précèdent, et la Ligue vaudoise s'engagera même à régler la somme due aux autorités fiscales helvétiques.

LE RONCHON

Communes vaudoises et histoire

Plusieurs événements récents sont à signaler en relation avec les communes vaudoises et leur histoire, à savoir un colloque et deux publications.

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie (SVHA) a organisé le 23 novembre dernier un colloque à Cully, intitulé «Les communes, une entité en mutation».

Trois thèmes ont été abordés au cours de la journée: les communes et les fusions, identité(s) communale(s), histoire et institutions communales, avant une clôture sous forme d'une table ronde. Un public attentif a suivi tout ou partie des exposés et des discussions.

Parallèlement, la SVHA a consacré l'édition 2013 de son périodique, la *Revue historique vaudoise* (RHV) au même thème des communes, sous le titre suivant: «Communes et histoire locale». Dix-sept articles traitent d'histoires communales, des ressources documentaires et bibliographiques, sans oublier la dimension comparatiste.

Faute de pouvoir évoquer l'ensemble de ces textes, nous en avons retenu trois pour l'exemple:

1. M. Pierre-Yves Favez évoque les paroisses et les communes, sous le titre «La paroisse, une identité plus forte que la commune – rapide survol de la paroisse et de son rôle à travers le temps». En annexe, plusieurs tableaux de répartition des paroisses et des communes vaudoises au cours du temps seront très

utiles aux chercheurs et aux historiens.

2. Mme Nicole Meystre-Schaeren présente la fusion ayant donné naissance à la commune de Montreux il y a plus de 50 ans: «Montreux 1962: une fusion pionnière et emblématique». L'actuelle commune de Montreux résulte en effet de l'union des anciennes communes du Châtelard et des Planches.

3. Mme Lucienne Hubler traite des «communes vaudoises dans la *Dictionnaire historique de la Suisse*». Chaque commune vaudoise a sa propre notice dans le DHS, de l'Abbaye à Yvorne. Après l'édition de treize magnifiques volumes papier, le site internet sera mis à jour et il permettra de suivre l'évolution de l'histoire de nos communes (www.hls-dhs-dss.ch).

Par ailleurs, signalons la parution d'une belle plaquette intitulée *Du Pays de Vaud au Canton de Vaud – Evolution du territoire, des communes et des fusions de communes*, publiée par l'Etat de Vaud (Service des communes et du logement) et réalisée par l'Atelier UBU, à Lausanne.

L'histoire vaudoise est rappelée dans ses grandes lignes, puis le mouvement des fusions de communes est évoqué par le texte et par l'image: des cartes permettent de localiser les communes ayant fusionné et celles envisageant de le faire. La toponymie et l'héraldique ne sont pas oubliées: le nom et les armoiries d'une commune font partie de son identité. La plaquette se termine par deux cartes du Canton de Vaud, l'une à l'époque bernoise et l'autre en 1815.

* * *

Ce colloque et ces deux publications viennent rappeler l'intérêt que présentent pour chacun les communes vaudoises et leur histoire. Il faut s'en réjouir et en féliciter leurs auteurs.

ANTOINE ROCHAT

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges